



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2022\_17302\_0044

---

**A Marseille, le 27/04/2022**

Mairie des 4° et 5° arrondissements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet :** Réception d'une question électronique – Consultation N°2022\_17302\_044 - Réalisation de vidéos et films événementiels, promotionnels et institutionnels pour la mairie des 4° et 5° arrondissements

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question posée le 22/04/2022 :**

Bonjour, concernant les ateliers de co-construction des vidéos, pouvez-vous nous confirmer que seule l'animation de ces ateliers est attendue de la part du prestataire? Et que l'organisation de ces ateliers sera faite par la Mairie de Marseille ?

**Réponse transmise le 27/04/2022 :**

Bonjour,

Seule l'animation est effectivement attendue du prestataire, l'organisation (définition de la date, invitation des participants et mobilisation du public) relèvera de la mairie.

**Question posée le 25/04/2022 :**

Bonjour,

Afin que nous définissions au mieux les prix de ces prestations, pourriez-vous nous indiquer le nombre de jours de tournage qui sera requis pour chacun des reportages vidéo et chacun des films institutionnels ? Bien cordialement

**Réponse transmise le 27/04/2022 :**

Bonjour,

Afin de chiffrer au mieux les prestations, les DQE et BPU ont été modifiés et se substituent aux versions précédentes. Ci-dessous les modalités de suivi de modifications.

Bien cordialement,

\*\*\*

## **SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION**

En date du 27/04/2022, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- Modification des DQE et BPU avec ajout et suppression de lignes

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version des documents dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre, ne pourra pas être acceptée en entraînant l'irrégularité de l'offre.

Compte tenu de l'ensemble de ces modifications, la date limite de remise des offres initialement prévue le 09/05/2022 à 16h00 est reportée le 16/05/2022 à 16h00.